

Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce
1^{er} mai 2024 à 19hres

Sont présentes :

Siège no 2: Lida Francoeur
Siège no 3: Guy Dubois
Siège no 4: Tracy Major
Siège no 5: Gisèle Delarosbil
Siège no 6: Élisabeth Thériault

Est absente:

Siège no 1 : Joanne Ross

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter,
maire.

Assistent également à la séance: Sylvie Francoeur, directrice
générale et greffière-trésorière, agit en tant que secrétaire
d'assemblée et ainsi que, M. Jean B. Molloy, inspecteur municipal
en urbanisme

060-2024

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyée par Guy Dubois et
résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour
soit adopté.

Adoptée

061-2024

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DU 11 AVRIL 2024

On doit apporter une légère correction à la résolution 058-2024.
La conseillère no 5 s'objecte à cette résolution à cause du manque
d'information sur le sujet de la part de Val d'Alain.

Il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyée par Guy Dubois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les
minutes du 11 avril 2024 soient acceptées telles que rédigées et
lues.

Adoptée

062-2024

COMPTES

Il est proposé par Guy Dubois, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de \$31 296,49 pour le mois d'avril 2024 soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à les payer.

Je soussignée, Sylvie Francoeur, greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

Sylvie Francoeur, greffière-trésorière

Adoptée

063-2024

PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA RIVIERE

À la suite de la recommandation de Madame Annie-Claude Arsenault de Groupe-Conseil Arpo d'effectuer un plan d'emprise et de lotissement par un arpenteur-géomètre, il est proposé par Guy Dubois, appuyé par Tracy Majors et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité demande deux soumissions pour ce projet.

Les conseillères no 5, Gisèle Delarosbil, est toujours opposé au projet du prolongement du Chemin de la Rivière et la conseillère no 2, Lida Francoeur, n'a pas participé à la décision.

Adoptée

064-2024

RÉNO-RÉGION 2024-2025

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité adhère au programme Réno-Région (PRR) 2024-2025.

Adoptée

065-2024

**AVIS DE MOTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 2024-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011.09.100B «
RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE
HOPE TOWN**

Le conseiller no 3, Guy Dubois, appuyé par la conseillère no 5, Gisèle Delarosbil, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Hope Town, le Règlement numéro 2024-02 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de modifier l'article 79 faisant partie intégrante de la Section 13 « Implantation de bâtiments accessoires » du Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Hope Town informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Hope Town, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

Adoptée

066-2024

**ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 2024-02 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011.09.100B « RÈGLEMENT DE
ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

Il est proposé par Guy Dubois, appuyé par Gisèle Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le 1^{er} projet de Règlement numéro 2024-02 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Hope Town seront consultés sur le contenu de ce 1^{er} projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 23 mai 2024, à compter de 19h00, à la salle du Conseil de la municipalité de Hope Town.

Le projet de règlement 2024-02 décrète ce qui suit :

Article 1

À l'article 79, le 4^{ème} alinéa est modifié de la façon suivante :

Un cabanon ou une remise avec fenêtre (s) du côté des voisins ne peut être situé à moins d'un mètre cinquante (1,50) des limites de l'emplacement.

Article 2

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope Town pour fin de consultation.

Adoptée

***-2024

RAPPORT DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Mois d'avril 2024 : \$430.00

067-2024

DONS

Il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyée par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Hope Town fasse un don à l'organismes suivant:

École Polyvalente de Paspébiac (Gala des Masques):	\$ 50.00
---	----------

Adoptée

068-2024

RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que 21% de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024;

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Hope Town souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTION

069-2024

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Lida Francoeur, conseillère no 2, que la séance soit levée, 19h48.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Mairesse

Sylvie Francoeur
Directrice générale